



indemnités d occupation lors d'un divorce

Par **aland**, le **20/03/2019** à **14:49**

Bonjour, Maître,

Mon épouse a quitté le domicile conjugal et a demandé le divorce, nous avons acheté une maison ensemble. chez le notaire nous avons signé comme quoi je gardais la maison sans soulte de part et d'autre puisque mon ex épouse ne souhaitais pas la conserver, je suis donc resté dans la maison et continué à payer le crédit que nous avons à nos deux noms ainsi que les 2 assurances sur nos deux têtes ainsi que la taxe foncière.

Maintenant elle souhaite que je lui verse une indemnités d'occupation alors que c'est elle qui a quitté le domicile et qui n'a pas voulu de la maison.

Doi-je lui payer ces indemnités alors que j'ai supporté pendant 3 ans le crédit qui était à nos deux noms et que je garde nos 3 enfants une semaine sur 2.

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement